

UNIMARC et UNIMARC : attention aux contrefaçons

par Jean-Paul Gaschignard

Bibliothèque du Cher

Le format UNIMARC se répand dans les bibliothèques françaises. Il est de plus en plus adopté dans des logiciels pour petites bibliothèques. On entend parler d'« UNIMARC natif », de « format interne UNIMARC ». De quoi s'agit-il ?

On ne peut pas confondre le format d'échange des notices et leur format de catalogage. Par exemple, la BNF catalogue en INTERMARC des notices qu'elle exporte le plus souvent en UNIMARC.

Le « format interne », au sens strict, pourrait être la structure des données telles qu'elles sont écrites dans les fichiers « bruts » du logiciel – c'est-à-dire les fichiers tels qu'on peut les lire sans le logiciel pour bibliothèques, uniquement avec le système de gestion de base de données (Oracle, langage Access pour Pick et Universe, etc.).

« UNIMARC natif » signifierait donc que le format de catalogage est UNIMARC.

Un logiciel ne respecte pleinement un format de catalogage que s'il peut réaliser toutes les opérations suivantes : saisir des notices selon toutes les structures et tous les codes de ce format ; modifier les notices déjà saisies ; s'il importe des notices de ce format, restituer intégralement leurs codes et leurs structures comme si elles avaient été saisies sur place ; s'il en exporte, restituer toutes les données et tous les codes des notices de façon à ce qu'elles puissent être, à nouveau, importées et restituées intégralement.

Le seul UNIMARC méritant totalement ce nom est celui défini par l'IFLA. Toutes les autres variantes n'engagent que leurs

auteurs, et on ne peut en parler qu'en citant cet auteur. On trouve ainsi en France l'UNIMARC d'exportation de BN-OPALE, l'UNIMARC d'exportation de BN-OPALINE (documents sonores de la BNF), l'UNIMARC Électre (avec les particularités de code des notices d'Électre), l'UNIMARC des notices GAM, sans compter quelques variantes inventées par les fournisseurs de logiciels, et souvent mal identifiées. L'UNIMARC d'exportation de BN-OPALE est devenu la norme de fait des bibliothèques françaises en UNIMARC.

Du point de vue des échanges de données entre bibliothèques, le plus important est le format d'échange, et UNIMARC est le format d'échange officiel en France, imposé ou encouragé par un arrêté du ministère de la Culture. Le format de catalogage a peu d'importance à partir du moment où il contient toutes les données nécessaires aux notices converties en UNIMARC. En clair, il peut contenir plus de données. S'il en contient moins, le logiciel ne pourra exporter qu'un UNIMARC appauvri, une nouvelle variante locale.

Beaucoup de fournisseurs de logiciels et de bibliothèques ont inventé des solutions non normalisées pour permettre une recherche des œuvres contenues dans un document (par exemple une chanson d'un disque) sans mélanger tous les auteurs et tous les titres de ces œuvres, et sans utiliser des solutions techniques compliquées. Ces solutions non normalisées ne sont pas de l'UNIMARC. Toutes les bibliothèques qui les utilisent auront de gros problèmes de conversions de ces données le jour où elles changeront de logiciel¹.

Lors du congrès de l'ABF en 1996, les logiciels Quickbook, Afybiblos et Agate² proposaient des logiciels dans un format proche d'UNIMARC mais sans indicateurs. Que se passe-t-il quand une bibliothèque utilisant un tel format se réinformatise, avec un logiciel qui emploie les indicateurs pour, par exemple, choisir de ne pas indexer tel ou tel type d'accès titre ou d'accès auteur, ou de les afficher différemment, ou pour gérer tel ou tel type de lien ? Elle ne peut pas utiliser ces fonctions.

Amis fournisseurs, encore un effort. Complétez vos UNIMARC pour, au moins, les aligner sur celui d'exportation de BN-OPALE. Précisez bien à vos utilisateurs les particularités des variantes que vous créez. Ou faudra-t-il créer un bureau de vérification de la publicité ?

Beaucoup de petites bibliothèques craignent la complexité des formats MARC, et la perte de temps en catalogage. Elles risquent aussi de perdre beaucoup de temps ou de fonctions de recherche documentaire lors de leur réinformatisation. Leur participation à des catalogues collectifs, régionaux ou départementaux, sera aussi très sérieusement handicapée par ces difficultés.

1. À l'exception sans doute de celles qui utilisent la zone 464 en ajoutant une donnée auteur à l'UNIMARC d'exportation de BN-OPALE : la structure de la zone reste encore assez simple, mais il n'y a pas de lien avec les fichiers d'autorité.

2. L'auteur de cet article cite sous sa propre responsabilité trois prestataires. Il s'agit de constatations faites à un moment donné sur un point qui peut concerner d'autres logiciels. Bien entendu, il ne s'agit pas ici de faire un comparatif détaillé des différents logiciels de gestion de bibliothèques.